
Annonce de la vente des biens d'émigrés dans le département du Gers, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente des biens d'émigrés dans le département du Gers, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 556-557;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39883_t1_0556_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre des administrateurs du district du Vigan (1).

Les administrateurs du district du Vigan, département du Gard, à la Convention nationale.

« Comment se peut-il que toutes les communes de la République n'aient point encore exécuté la loi du 23 août? Nous voyons encore que plusieurs se vantent que leurs citoyens sont prêts à partir, tandis que deux mille hommes de ce district, depuis le 8 septembre, sont en présence des esclaves espagnols dont un grand nombre a déjà éprouvé leurs baïonnettes. Un de nos membres les a conduits dans le chemin de la gloire; comptez sur leur courage et sur le nôtre.

« Les administrateurs sans-culottes du district du Vigan ne veulent que la République une et indivisible ou la mort, qu'ils feront payer bien cher à ses ennemis. Citoyens représentants, vos jours sont marqués par des actes de justice envers l'humanité; mais en faisant tomber la tête de la mégère Antoinette, vous avez vengé l'univers et puni tous les crimes. Poursuivez votre carrière, restez fermes à votre poste, et, dans peu de temps, les peuples de l'Europe, ouvrant enfin les yeux, après s'être délivrés de leurs tyrans, viendront vous féliciter de leur avoir donné un si grand exemple.

« Au Vigan, le 22 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« DELHONS, *président*; COMBET, *procureur syndic*; S. BOUAY, *fil*; BERTIER; HILAIRE, *secrétaire*. »

La Société populaire de Joinville offre à la patrie un cavalier jacobin, monté et équipé de pied en cap. Les membres de cette société s'empres- sent d'accumuler des dons sur l'autel de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Joinville (3).

Les membres composant le comité de correspondance de la Société des sans-culottes de Joinville, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Joinville, le 7 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Annonce à la Convention nationale que la Société des sans-culottes de Joinville offre aussi à la patrie un cavalier Jacobin, monté et

équipé de pied en cap; annonce qu'à peine la motion a été faite dans une de ses dernières séances, que tous les frères se sont précipités vers l'autel de la patrie pour y accumuler des dons de toute espèce pour nos armées. Le nombre des chemises surtout, journellement apportées en offrande est considérable et il y a toute apparence que la Société sera sous peu de jours à même d'en faire un envoi marquant. Un patriote s'est engagé à fournir les grains nécessaires à la nourriture du cavalier de la Société, tout le temps que durera la guerre. Enfin, ce cavalier bien monté et bien équipé est prêt à partir et attend avec impatience que la Convention nationale lui fasse indiquer le lieu où il doit se rendre pour combattre les vils satellites des tyrans.

« Salut et fraternité.

« GILLIS, *président*; D'OSNE; L. AUDOIR, *secrétaire*; LABAT, *secrétaire*. »

Le procureur général syndic du département du Gers annonce à la Convention que la vente des biens des émigrés est en pleine activité dans ce département, que chacun s'empresse à l'envi d'acquérir ces dépouilles des traîtres; et qu'entre autres adjudications, un domaine estimé 36,000 livres, a été vendu 110,000 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur général syndic du département du Gers (2).

Lantrac, procureur général syndic du département du Gers, au Président de la Convention nationale.

« Auch, le 3 frimaire de l'an II de la République.

« Les grands intérêts du peuple et l'affermissement du gouvernement républicain ont commandé à la Convention des mesures générales telles, par exemple, que la vente des biens des émigrés. Eh bien! citoyen Président, le but que le législateur s'est promis de l'exécution des lois sur cette matière est parfaitement rempli dans le département du Gers. L'Administration, animée du saint amour de la liberté, est parvenue à élever les habitants de ces contrées à la hauteur des circonstances.

« Chacun veut à l'envi acquérir les héritages des traîtres, au point que parmi les diverses ventes qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, il est un domaine estimé 36,000 francs qui a été vendu 110,000 livres.

« Voilà, citoyen Président, le résultat des sages décrets de la sublime Montagne qui a sauvé, par son courage et son énergie, les droits imprescriptibles du peuple. Je m'empresse de te les transmettre pour que tu veuilles bien

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 326.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 326.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821.

en faire part à la Convention qui, sans doute, les entendra avec intérêt.

« Salut et fraternité.

« LANTRAC, procureur général syndic. »

Le district d'Aurillac, fait la même notification. « Nos montagnards sans-culottes, dit-il, ne croient pas aux revenants; ils se reposent sur leurs piques pour dissiper les ombres dont on aurait voulu leur faire peur. 18 lots, estimés 106,396 livres ont été vendus 307,250 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district d'Aurillac (2).

Le district d'Aurillac, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Aurillac, le 5 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen,

« Nous vous prions d'annoncer à la Convention que les ventes des biens provenant des émigrés ont commencé le 4 de ce mois. Elle apprendra avec satisfaction que 18 lots estimés 106,296 livres ont été vendus 307,250 livres. Les montagnards sans-culottes de ce district ne croient pas aux revenants, ils se reposent sur leurs piques pour dissiper les ombres dont on aurait voulu leur faire peur. Ces ventes vont se continuer avec toute l'activité possible et nous espérons qu'elles présenteront le même résultat (3).

« Les administrateurs du district d'Aurillac,

« MESTRÉ; BOUYGUE; BESS, procureur syndic;
MOULIN. »

Les officiers du 1^{er} bataillon du district d'Abbeville, qui, sous le nom de Marat, s'est porté comme l'éclair à Dunkerque, témoignent que l'obéissance est inséparable de la bravoure. Ils se soumettent à l'incorporation et déposent leurs épaulettes sur l'autel de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre des officiers du 1^{er} bataillon du district d'Abbeville (1).

Les officiers du 1^{er} bataillon du district d'Abbeville, le premier levé en masse de toute la République, à la Convention nationale.

« Bergues, le 9 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Dumont nous a dit, il y a trois mois, Dunkerque est assiégé, et nous avons volé à Dunkerque.

« Aujourd'hui la Convention décrète l'incorporation, nous ne savons qu'obéir et combattre.

« Nous nous sommes montrés aux tyrans sous le nom de bataillon de Marat; depuis, la loi nous a donné celui de notre district: nous avons obéi, et, les larmes aux yeux, nous avons rayé sur notre drapeau le nom sacré du père du peuple.

« Si une loi souffrait une exception, les généraux et les représentants du peuple vous diraient que nous la méritons.

« Nous ne demandons qu'à faire le service le plus dur de l'armée, à passer dans un régiment de hussards.

« Nous vous envoyons l'or de nos épaulettes; qu'on nous donne du plomb et une carabine.

« Vive la République!

(Suivent 14 signatures.)

« Ceux qui n'ont pas signé sont en détachement. »

La Société républicaine de Marciac, département du Gers, se félicite d'avoir possédé le citoyen Dartigoyte, qui a fait le plus grand bien dans ce département, où sa présence est encore nécessaire.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public(2).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (3).

La Société républicaine de Marnac [Marciac], département du Gers, demande que le représentant du peuple Dartigoyte soit conservé dans ce pays, pour déjouer les manœuvres des scélérats qui voulaient faire du département des Landes une nouvelle Vendée.

Le citoyen Lakanal, représentant du peuple dans les départements du Sud-Ouest, démontre le succès de la manufacture d'armes établie à

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 326.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821.

(3) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [14 frimaire an II (mercredi 4 décembre 1793), p. 218, col. 1].

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 326.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832. *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (mardi 3 décembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 327.

(3) *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (mardi 3 décembre 1793).